

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017 A 20H00

L'an **deux mil dix-sept, le douze avril à 20h00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **3 avril 2017**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Fabrice DAMILO, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, Areskya MEZIANI et Céline HOTTIER.

Absents excusés et procurations :

Yves HERMAN donne procuration Tulio PALA
Souhaila BOUKROUNA, Linda ALESSI, Isabelle FILORIZZO, Lucienne DESOGUS, Samaye TURKELI, Dominique MERTZ.

Points rajoutés ou modifiés.

- Modification d'une délibération attribuant une subvention de 50 € à la suite d'une erreur d'intitulé de l'association en question.
- Délibération portant vote d'un bon de 50 € chez Jardiland dans le cadre d'un départ à la retraite.

Adoption du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la dernière réunion.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide de désigner secrétaire de séance : **Fabrice DAMILO**.

I) FINANCES

I.A. Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de voter comme suit le budget primitif 2017.

- **Section de Fonctionnement**
 - Dépenses **1.705.772 €**
 - Recettes **1.705.772 €**
- **Section d'Investissement**
 - Dépenses **2.798.746 €.**
 - Recettes **2.798.746 €.**

I.B. Fixation du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des impôts locaux pour l'exercice 2017 comme suit :

Les bases prévisionnelles sont :

LIBELLE DES TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	16,13%
TAXE FONCIERE	16,54%
TAXE FONCIERE NON BATIE	48,00%

I.C. Demande de garantie d'emprunt NEOLIA Lorraine

- Accord de principe
- Réhabilitation complète de 60 logements collectifs

Dans le cadre de la réhabilitation de 60 logements collectifs, Néolia Lorraine sollicite de la commune de Thédning, une garantie d'emprunt sur un montant de 2.320.072 €. Cet emprunt sera souscrit par Néolia Lorraine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ils seraient les suivants :

<u>Libellé du prêt</u>	<u>Montant du prêt</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée en année</u>	<u>Annuité</u>
Prêt réhabilitation Caisse des Dépôts et Consignations				
PRÊT PAM (Amélioration)	1 660 072,00 €	3,00%	25	95 334,40 €
Eco prêt (Economie d'Energie)				
CDC	660 000,00 €	2,15%	25	34 403,71 €
	2 320 072,00 €	TOTAL DE L'ANNUITE		129 738,11 €

Le Conseil après exposé du Maire décide à l'unanimité moins une abstention « Fabrice DAMILO » :

- de donner son accord de principe de garantie d'emprunt.

Le montant définitif du prêt ne sera connu qu'à l'issue de l'appel d'offres et ne pourra dépasser le montant précité soit **2.320.072 €**

Tous les éléments définitifs relatifs à l'emprunt définitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

I.D. Demande de subvention

- Scrabble club de Thédning

Un membre du club de Scrabble de Thédning catégorie « poussins » a été sélectionné en vue des Championnats de France des Jeunes qui se dérouleront à POITIERS du 28 avril au 1^{er} mai 2017.

Le Scrabble club sollicite un soutien financier sachant que le comité Lorrain finance une partie du déplacement et la totalité du séjour des jeunes. Il resterait 250 € à la charge du Club de Thédning.

Le Conseil Municipal, après exposé de l'adjoint M. Tulio PALA décide à l'unanimité :

- **d'allouer** une subvention de 250 € (deux cent cinquante euros)
 - au Scrabble club de Thédning.

Un bilan financier devra nous être fourni par l'association.

- [Subvention à l'Union des Invalides Anciens Combattants Victimes de Guerre Alsace Lorraine du secteur de Farébersviller.](#)

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € (cinquante euros) à l'Union des Invalides Anciens Combattants Victimes de Guerre Alsace Lorraine du Secteur de Farébersviller.

Cette décision annule et remplace celle prise le 29 mars dernier qui avait alloué une subvention du même montant à l'Amicale de Porte Drapeaux de Farébersviller et Environs (l'intitulé de l'association était erronée).

I.E [Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école élémentaire en mairie en cas de transfert.](#)

- [Proposition du cabinet WMG Architecte M. MONCEL.](#)

Comme suite à la commission d'urbanisme et du cadre de vie, le cabinet WMG Architecte de Sarralbe a établi un devis pour réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école élémentaire en cas de transfert de la mairie.

L'étude telle qu'elle est proposée se divise en deux tranches distinctes et est estimée à **9.300 € HT soit 11.160 € TTC.**

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** moins une abstention (Fabrice DAMILO) :

- **de charger** le Cabinet WMG Architecte de Sarralbe de cette étude de faisabilité conformément à son devis du 31 mars 2017 pour un montant HT de 9.300 € soit 11.160 € TTC.
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis.

II) [DIVERS](#)

II.A. [Départ en retraite d'un agent du service technique](#) [Vote d'une dotation \(bon d'achat\) – M. Bruno BONAZZA.](#)

Pour faire suite à un départ en retraite d'un agent du service technique Monsieur Bruno BONAZZA, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **de voter une dotation de 50 € (Cinquante Euros)** pour l'acquisition d'un bon d'achat auprès de Jardiland à Forbach.
- **de prévoir** les crédits nécessaires.

II.B. [Stabilisation d'un chemin piétonnier situé entre la rue de la Liberté et la rue du Wimborn.](#)

Le Maire expose aux conseillers qu'il a été saisi d'une demande d'un riverain dont un membre de la famille est une personne à mobilité réduite. Ce chemin piétonnier non stabilisé donc inutilisable par un fauteuil roulant relie la rue du Wimborn à la rue de la Liberté.

Le Maire propose de faire réaliser un devis et d'en porter connaissance aux conseillers à la prochaine réunion.